

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 12 mars 2026 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 14 octobre et 11 décembre 2025
- Compte financier 2025 et affectation du résultat ;
- BR 2026
- LOB 2027
- Remise gracieuse
- Modification du seuil de remise gracieuse du Président
- Revalorisation des bourses attribuées par l'ENS de Lyon (+5 %)
- Résidence étudiante : Dossier d'Exploitation modifié et avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique
- Droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon et Commission d'exonération
- Rapport d'activité 2025
- Création du Centre de santé Etudiant
- Calendrier de formation 2026-2027
- Campagne 2026 C3 : contingent
- Bilan et actions CVEC 2025
- Remplacement de Karine Bécu-Robinault à la commission CVEC
- Examen des demandes de dispense de remboursement d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal
- Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de formation continue 2026-2027
- Convention de logement de fonction en occupation précaire avec astreinte
- Désignation à la commission des finances : Salomé Blanchet (élue étudiante au Conseil d'administration)

Fait à Lyon, le 12 mars 2026,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre les délibérations : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au contrôle de légalité : 18/03/2026

Date de publication sur le site internet : 18/03/2026